

VILLE DE SAINTE-FOY-LÈS-LYON

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024
- Délégation de pouvoirs article L 2122.22 CGCT

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

- 1 - Subvention de 9 logements sociaux dans le cadre d'un projet d'acquisition en VEFA par OGIC situés au 78 chemin de Montray (rapporteur : B. MOMIN)
- 2 - Végétalisation des balcons (rapporteur : C. GOUBET)

FAMILLE, SOLIDARITÉ, VIE CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

- 3 - Solde 2023 de la participation financière aux actions enfance de l'association des Centres Sociaux Fidésiens dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (rapporteur : M. GIORDANO)
- 4 - Trail de l'Aqueduc 2024 - signature des conventions de parrainage (rapporteur : C. NOVENT)
- 5 - Vote de la subvention annuelle au club sportif des LYONSO pour la saison 2024-2025 (rapporteur : C. NOVENT)
- 6 - Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une bibliothèque et d'un conservatoire de musique et danse (rapporteur : Madame le Maire)

INSTITUTIONS

- 7 - Délibération budgétaire modificative n°2 exercice 2024 (rapporteur : P. ESCOFFIER)
- 8 - Modification du tableau des effectifs (rapporteur : J. ASTRE)
- 9 - Adhésion au contrat cadre « titre restaurant » du CDG69 (rapporteur : J. ASTRE)

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre et le 4 juillet à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune se sont réunis sur la convocation et sous la présidence du maire, madame Véronique SARSELLI, dans la salle du conseil municipal.

* * * * *

MEMBRES PRÉSENTS : Mmes et MM. SARSELLI, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU à partir du rapport n° 4), LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, MAMASSIAN, SCHMIDT,

MEMBRES EXCUSÉS : Mme BAZAILLE (pouvoir à Mme MOUSSA), Mme KOWALSKI (pouvoir à M. REPLUMAZ), M. GILLET (pouvoir à M. SCHMIDT), M. de PARDIEU.

SECRÉTAIRE : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

* * * * *

MME LE MAIRE : Avant notre séance et l'approbation du procès-verbal du 30 mai dernier, comme chaque année, nous allons prendre connaissance de l'année écoulée du Conseil municipal des enfants et du Conseil municipal des jeunes.

Nous avons avec nous ce soir, les dignes représentants de ces instances des jeunes élus et nous pouvons les applaudir.

(applaudissements)

Ils vont se présenter et nous accueillons aussi leurs parents, présents ce soir, qui les ont accompagnés tout au long de l'année.

GABRIELLE : Bonjour, j'ai 11 ans et je passe en 6^e. Je vais vous dire pourquoi j'ai souhaité être élue et les projets que nous avons fait cette année.

J'ai voulu être élue pour proposer mon aide à la Commune pour mettre en place des projets, participer à la Commémoration du 8 Mai 1945 et rencontrer madame le Maire. Les projets que j'ai préférés étaient la visite à la résidence Beausoleil à la rencontre des personnes âgées, la Commémoration du 8 Mai 1945, le dépôt de gerbe et lorsque nous avons chanté la Marseillaise.

(applaudissements)

MATHIS : Bonjour, je suis à l'école du Centre. Je me suis présenté en binôme avec mon camarade de classe, Alexandre, pour représenter mon école et partager des idées avec d'autres élus et madame le Maire. J'ai vraiment passé une bonne année au Conseil municipal des enfants. Nous avons aidé à mettre en place quelques projets tels que la collecte de livres pour la Côte d'Ivoire et plein d'autres choses encore. Nous avons participé à des événements comme les Vœux du Maire et la Commémoration de la victoire de la seconde guerre mondiale.

(applaudissements)

ALEXANDRE : Bonjour, je suis le camarade de Mathis et je suis aussi élu. J'ai bien aimé participer aux discussions avec les personnes âgées de la résidence Beausoleil ainsi que l'initiation au Braille avec les personnes mal voyantes. La visite de la Tour Chappe m'a bien intéressé car nous avons appris beaucoup de choses.

(applaudissements)

MME LE MAIRE : Bravo à tous les trois. Je le dis chaque année, ce n'est pas facile de s'exprimer devant un public adulte. Vous avez bien travaillé et je laisse madame FUSARI nous expliquer ce que tous ces jeunes élus ont entrepris durant l'année.

MME FUSARI : Merci tous les trois pour vos témoignages. Je vais maintenant retracer l'année passée au sein de ce conseil.

Suite aux élections dans toutes les classes de CM2, nous avons eu 17 élus dans 8 écoles de la Ville. L'année a débuté avec la remise des écharpes par madame le Maire. Tous étaient très fiers de leur rôle de citoyen-élu. Ils ont ensuite participé aux Vœux du Maire au gymnase du Plan du Loup et suite à leurs projets de campagne électorale, ils en ont choisi plusieurs. En avril ils ont participé à une collecte de livres pour une bibliothèque en construction à Pongala dans le nord de la Côte d'Ivoire. Ils ont décoré des cartons qui ont été déposés ensuite dans chacune des écoles et ils ont sensibilisé leurs camarades de classes à cette collecte de manière très responsable. Plus de 4 000 livres ont été récoltés dans différents lieux de la Ville : écoles, bibliothèque, commerces - nombreux étaient les Fidésiens à avoir participé au moment du Festival Caravane des Cinémas d'Afrique. Les livres sont arrivés en Côte d'Ivoire et seront remis très prochainement aux responsables sur place. C'était une belle opération.

En avril, une diététicienne qui étudie les menus des cantines est venue leur parler d'équilibre alimentaire. Après un vote très sérieux, ils ont composé un menu pour toutes les cantines qui a été distribué le 11 juin dernier. Et en fin de réunion ils ont pu fabriquer, à tour de rôle, des smoothies de fruits frais sur la « smooicyclette » que vous verrez tout à l'heure en action dans notre vidéo – ce qui a donné lieu à une après-midi ludique, sportive et délicieuse.

Bien entendu, ils étaient présents à la Commémoration du 8 Mai 1945. À cette occasion, ils ont lu un texte qu'ils avaient préparé contenant quelques repères sur la Seconde guerre mondiale et ce qu'ils en connaissent.

Fin mai ils se sont rendus à pied dans le centre-ville où ils ont effectué un retour en arrière de quelques siècles, loin des iPhones, avec la découverte de la Tour Chappe et les explications toujours passionnantes de monsieur BERBEZIER.

Puis ils se sont rendus à la résidence pour personnes âgées Beausoleil pour un après-midi d'échanges avec les résidents. Le choix de la discussion portait sur les goûters des uns et des autres à deux époques bien différentes mais la conversation a dérivé aussi sur le sport, leur métier et leur famille. Cet après-midi a été très agréable ce qui nous a donné envie de renouveler cet échange en juin avec un moment de musique instrumentale et de chorale tous ensemble.

Grâce à trois résidentes et une animatrice du foyer Odette WITKOWSKA, pour les personnes mal voyantes et non voyantes, ils ont pu s'exercer à l'écriture en Braille et se rendre compte de la difficulté des déplacements, les yeux bandés avec une canne blanche, seul ou accompagné.

La dernière assemblée plénière a eu lieu le 26 juin 2024 en présence de madame le Maire. Ils ont pu s'exprimer sur leur année au sein du CME et répondre à ses questions avec une grande spontanéité devant les parents, les élus et le public toujours agréablement surpris.

Enfin ils ont rédigé, comme à chaque fois, leur Petit Mag' qui retrace l'année et qui sera distribué dans les écoles, cet automne, lors des prochaines élections.

Il faut noter qu'un article est paru cette semaine dans Le Progrès sur l'édition du Petit Mag' : ils sont donc mis à l'honneur.

Je voulais terminer en remerciant Solène, en service civique au sein du CME cette année, pour son aide précieuse ainsi que Roderick également en service civique mais qui a dû nous abandonner en février pour raison de santé. Je laisse donc la parole à Solène qui va nous dire quelques mots et présenter un résumé des activités en images et en musique. Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

SOLÈNE : Bonsoir, je suis Solène JAUDOIN et j'ai effectué un service civique cette année à la mairie de Sainte-Foy-lès-Lyon. Pour ceux qui ne savent pas en quoi cela consiste, il s'agit d'être volontaire et de s'engager pendant une période de 6 à 8 mois sur des projets sociaux et environnementaux. Cette année j'ai eu deux missions principales : la première était la réalisation d'animations sur le temps périscolaire au sujet du tri des déchets et du compostage. La deuxième consistait à organiser les réunions du CME, en collaboration avec madame FUSARI.

J'ai également participé à d'autres projets pour le service scolaire, tous aussi riches et variés, notamment les journées portes ouvertes du prestataire de la restauration scolaire.

(applaudissements)

(diffusion de la vidéo du CME)

MME LE MAIRE : Merci pour cette vidéo accompagnée d'une musique entraînante. Merci Solène et j'espère que vous avez passé un très bon service civique avec nous et l'ensemble des jeunes élus.

Évidemment les actions intergénérationnelles ont toujours du succès surtout avec l'aspect affectif entre les enfants et les personnes âgées. Le travail sur le non gaspillage alimentaire a été très intéressant et comme l'année dernière, vous avez organisé une compétition entre écoles pour obtenir le moins de déchets alimentaires possibles. C'est l'école Châtelain qui a gagné cette année et l'école Paul Fabre qui était première l'année dernière, s'est retrouvée deuxième cette année. Ce sont de très bons résultats. À l'occasion de cette mission qui vous était attribuée, j'ai tenu à ce que l'on fasse un travail important sur le gaspillage alimentaire dans les écoles et vous l'avez très bien mené.

MME MAMASSIAN : Je tiens à saluer ce projet anti gaspillage qui a eu lieu déjà l'année dernière. Il est malheureusement toujours d'actualité et c'est très important parce que les enfants d'aujourd'hui seront les adultes citoyens de demain. Cette émulation de concours est importante et l'école qui a gagné cette année était tout à fait fière suite à l'échec de l'année dernière. Bravo et continuez sur cette voie, c'est important de véhiculer ces valeurs.

MME LATHUILLIÈRE : Je regrette de n'avoir pas pu venir mercredi passé à l'assemblée plénière. À propos du menu élaboré par les enfants et la diététicienne, pourrait-on connaître son contenu ?

MME FUSARI : En entrée les enfants avaient choisi de la pizza ensuite du poisson avec une jardinière de légumes puis du fromage et de la compote.

MME LATHUILLIÈRE : J'étais présente en 1997 lors de l'émergence du Conseil municipal des enfants. À l'époque il concernait les enfants des classes CM1 et CM2 et maintenant il est réduit de moitié. Nous trouvons que c'est dommage parce que l'expérience a montré, au fil des ans, qu'en deuxième année les talents des enfants se révèlent vraiment tant au niveau des prises de parole que des projets. Un an, c'est tout de même court, d'ailleurs ils en témoignent. : ils auraient envie de continuer pour la plupart. Je voudrais donc savoir pourquoi il y a eu ce changement ?

MME FUSARI : Parce que depuis plusieurs années ce sont des services civiques qui sont recrutés et qui arrivent en novembre ; nous ne pouvons donc travailler que sur 6 mois avec le même encadrement. De ce fait, depuis 2 ans, nous avons opté pour des élections seulement sur une année et pour les classes de CM2. Nous nous sommes aussi aperçus que lorsque les enfants sont élus sur deux années successives, il y en a beaucoup qui abandonnent au cours de la deuxième année. Finalement les 17 enfants élus ont été présents tout au long de l'année et grâce à cela nous avons pu entreprendre pas mal de choses.

MME LE MAIRE : J'ajoute que nous nous sommes aperçus qu'il y avait vraiment une implication complètement différente avec un nombre réduit d'enfants – il faut savoir qu'avant nous avons environ 40 enfants et il était difficile de les avoir tous lors des réunions régulières. Cela ne signifie pas que les enfants se désintéressent mais c'est plus compliqué d'en avoir autant. Peut-être y aura-t-il encore des changements sur les années à venir ?

Il ne faut pas oublier non plus que nous avons un Conseil municipal des jeunes avec deux sections et il pourrait même y avoir deux tranches d'âge (12-13 ans et 16 ans). Tout est possible. Et pourquoi ne pas les retrouver plus tard, les années suivantes, plutôt qu'avant ? Nous restons ouverts concernant les CM1 et CM2 mais ces deux dernières années, l'expérience a été concluante.

J'aimerais qu'on applaudisse nos jeunes élus du Conseil municipal des enfants qui sont intervenus ce soir. Je remercie également leurs parents qui les mènent aussi sur cette voie de la citoyenneté et leur permettent d'être de jeunes élus sur notre territoire. Vous pouvez être fiers d'eux et vous pouvez l'être aussi. Nous passons toujours d'agréables moments parfois charmants et déconcertants et toujours plein de vie. Merci aux 17 enfants qui ont composé ce conseil. Je vous souhaite un bel été et n'oubliez pas le Conseil municipal des jeunes qui est fait pour vous !
(applaudissements)

M. PASSELEGUE : Avant de laisser la parole aux jeunes qui vont présenter leur bilan, je vous donne quelques chiffres. Cette année 8 jeunes ont été impliqués sur l'ensemble des projets. Il est important de souligner que nous nous rencontrons tous les 15 jours pendant 2H00. Nous avons organisé 13 réunions plus 2 réunions en visio. Ils ont organisé ou participé à 8 événements ainsi qu'à 2 soirées de cohésion donc un total de 25 rencontres ce qui est important en termes d'engagement de leur part et je les en félicite.

Je souligne qu'on entend souvent parler des jeunes lorsqu'il y a des débordements mais pas souvent des jeunes qui, à la fois, travaillent dur pour leurs examens, sont actifs dans les milieux culturels, sportifs et qui, en plus, trouvent le temps de s'intéresser à la vie publique et de participer à l'intérêt général. Je les remercie encore pour cela et je suis satisfait de voir cet autre visage de la jeunesse qu'on ne met pas assez en avant. Je les remercie également pour nos échanges car j'en ai tiré beaucoup de plaisir et d'enthousiasme pour l'avenir. Je remercie également les associations qui nous ont accompagnées : La Croix-Blanche, le Ciné Mourguet. Je remercie également le service culturel et madame BOIRON, qui nous a donné la possibilité de nous associer à certains événements de la saison culturelle ainsi que le Service Action Jeunes situé à la Maison Communale des Bruyères, tout le personnel et en particulier Brice MATHEVET, le responsable, Julien qui s'occupe du service jeunes - il a notamment, créé des synergies et mis en place des événements de cohésion qui ont vraiment participé à ce que l'année se passe mieux et que le groupe soit bien constitué. Je voulais souligner le rôle d'Anna DUREPAIRE qui est arrivée cette année. Elle s'est vraiment engagée et a réussi à faire un lien avec les jeunes et à structurer l'ensemble de l'année. Elle a mis tout son cœur à essayer de réaliser les projets des jeunes, c'est d'ailleurs elle qui a créé la présentation que vous allez voir.

Je laisse la parole à Léonie puis à Clément.

LÉONIE : Bonsoir. Le premier projet que nous avons mené cette année était une formation aux PSC1 (formation aux gestes de premier secours) en partenariat avec l'association La Croix-Blanche et nous les remercions d'avoir rendu cette action possible.

Suite au grand nombre de jeunes intéressés par cette formation, nous avons organisé deux sessions en février. Au total 32 jeunes Fidésiens, dont Clément et moi, ont été formés. Cette formation nous a beaucoup appris et va nous permettre de porter secours et d'être de meilleurs citoyens. Cette formation a été très utile et aussi très conviviale car nous avons fait connaissance d'autres jeunes de la commune. Et la bonne nouvelle c'est qu'aucun mannequin n'a été mis en danger pendant cette journée !

Lors d'une réunion en février, en présence de monsieur ESCOFFIER adjoint au Maire et de monsieur CAUCHE conseiller municipal, nous avons eu le plaisir de suivre une formation de porteur-drapeau menée par madame MOLINA, directrice de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre du Rhône. Nous avons également appris beaucoup de faits intéressants

sur l'Histoire de notre pays, de notre drapeau notamment la symbolique des couleurs, et surtout sur le devoir et les responsabilités d'un porte-drapeau. C'était un moment symbolique et fort de l'Histoire. Nous avons d'ailleurs pu mettre en pratique ces apprentissages lors des deux commémorations auxquelles nous avons participé : le 11 Novembre 1918 et le 8 Mai 1945. Nous avons lu des textes que nous avons choisis ou que nous avons écrits. Grâce à ces célébrations, nous avons pu prendre conscience de tout ce que notre pays a traversé. Les livres d'Histoire ont pris un sens concret et c'est avec fierté que nous avons représenté les jeunes de la Commune lors de ces hommages. Le plus émouvant est sans doute de s'imaginer que certains de ceux qui se sont battus pour leur pays n'étaient pas plus âgés que nous. C'est pourquoi, prendre part à ce genre d'événement fait grandir notre conscience de citoyen.

En janvier, nous avons participé à la cérémonie des Vœux du Maire pendant laquelle madame le Maire a présenté ses vœux aux Fidésiens - nous avons pu également leur adresser nos vœux. À cette occasion nous avons pu rencontrer beaucoup de personnes qui nous ont parlé de leurs expériences et de leurs engagements au sein de la Commune. Nous avons eu la chance de rencontrer le sénateur du Rhône, monsieur François-Noël BUFFET, qui nous a proposé de venir au Sénat pour visiter ses bureaux et nous expliquer sa mission de sénateur.

Ce moment de partage lors des vœux est important dans la vie des habitants de la Commune et permet à chacun d'être proche des acteurs principaux qui font vivre Sainte-Foy-lès-Lyon. Maintenant je laisse la parole à Clément.

(applaudissements)

CLÉMENT : Bonsoir. Dans le cadre de la Journée de la Mémoire, nous avons participé au Concert contre l'oubli. À cette occasion, nous avons présenté différents artistes dont la vie a été bouleversée par les événements de la Shoah durant la deuxième guerre mondiale. Nous avons vraiment le souhait de prendre part à cet hommage assez particulier rendu aux victimes des crimes nazis.

En mars, nous avons apporté un soutien humain à l'association des Restos du Cœur pour la collecte nationale de fonds alimentaires en nous mobilisant toute une matinée au supermarché ALDI. Ceci nous a permis d'élargir notre champ d'action à une approche peut-être d'avantage solidaire. À cette occasion, nous avons pu constater la générosité des citoyens fidésiens.

Toujours au mois de mars, nous avons pu collaborer avec la bibliothèque Léopold Sédar SENGHOR et le service culturel dans le cadre du Festival de la bande-dessinée. Nous avons animé notamment les stands badges et facebooking que nous avons particulièrement apprécié pour leur approche ludique et leur dimension intergénérationnelle.

Au mois d'avril, nous avons participé au Festival de la Caravane des Cinémas d'Afrique en collaboration avec le Ciné Mourguet que nous remercions vivement. Nous avons visionné 10 courts-métrages en une matinée. Nous avons élu celui qui nous semblait le plus pertinent. Il parle du génocide Rwandais et son titre est : « Bazigaga », de la réalisatrice Joseline INGABIRE MOYS à qui nous avons remis le prix du festival, lors de la soirée de clôture, en compagnie de Léonie.

Ce qu'il faut retenir de cette année CMJ c'est la diversité des projets que nous avons pu mener : des projets solidaires telle que la collecte, des projets citoyens avec les commémorations évoquées par Léonie et enfin, des projets culturels avec le festival de la bande-dessinée.

À titre personnel, le CMJ m'a vraiment apporté beaucoup notamment au niveau de la prise de parole. Cela m'a permis d'avoir plus d'aisance à l'expression orale ce qui me sera sans doute bénéfique à l'avenir.

(applaudissements)

MME LE MAIRE : Nous confirmons que ta qualité oratoire n'est plus à remettre en question ! Bravo tous les deux pour votre prise de parole, pour tout le travail entrepris et pour vos sourires ce soir. Bien sûr nous adhérons tous à ce qu'a dit monsieur PASSELEGUE. Notre jeunesse est belle, elle est impliquée et il faut la valoriser.

Merci à vous tous, aux parents et à la personne qui a filmé pendant vos interventions. Je vous souhaite de bonnes vacances !

Je vous propose de reprendre le cours de notre conseil municipal.

Nous devons approuver le procès-verbal du 30 mai 2024. Y a-t-il des observations ?

M. REPLUMAZ : Oui, à la page 20 du procès-verbal, concernant l'autorisation de programme et de crédit de paiement pour la construction du pôle sportif. Au sujet de la négociation du coût de la mission de maîtrise d'œuvre, vous indiquiez que vous aviez fait une négociation sans gagner grand-chose et vous deviez inscrire le montant dans le procès-verbal, ce qui n'a pas été fait.

MME LE MAIRE : C'est un oubli mais je vous le donne maintenant. Nous avons économisé 31 000 € sur la partie négociée pour la mission de base.

Il n'y a pas d'autres observations, le procès-verbal est donc approuvé et je vous en remercie.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Liste annexée en fin de procès-verbal.

M. SCHMIDT : Pour le point n° 58 : « Détection et géo-référencement des réseaux souterrains », il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mais je voudrais savoir s'il y a un objet particulier ?

MME LE MAIRE : Non, c'est une commande régulière pour la réalisation de cette mission.

M. SCHMIDT : D'accord.

MME LATHUILLIÈRE : Pour le point n° 46 : « Clos cardinal – lot n°2 : aménagements paysagers et mobiliers – avenant n°1 », je pense que monsieur COMTE n'a pas eu le temps et je comprends, lundi matin nous lui avons demandé des AMO concernant notamment les modifications du contrat avec GREEN STYLE par rapport au confortement des arbres et au mobilier.

Pour le point n° 47 : « AMO pour la passation du marché de fourniture de combustible et d'exploitation des installations de chauffage et climatisation, et d'eau chaude sanitaire de l'ensemble des bâtiments municipaux – avenant n°1 », nous lui avons aussi demandé les AMO. Pourrait-on avoir des précisions ?

MME LE MAIRE : Effectivement nous n'avons pas eu le temps de répondre à votre demande, notre début de semaine a été assez compliqué comme pour tout le monde.

MME LATHUILLIÈRE : Tout à fait.

MME LE MAIRE : Je peux répondre à propos du mobilier mais pour le confortement, je serai incapable d'être précise sur la prolongation du délai pour les arbres et les arbustes. Je peux vous dire que, par la suite, nous allons prolonger un peu la mission pour le suivi et l'entretien des arbres.

Pour le mobilier prévu, il faut savoir qu'une fois testé, nous avons décidé de le modifier afin qu'il soit un peu plus résistant et qu'il s'intègre mieux. Suite à l'inauguration de ce magnifique jardin du Clos du Cardinal, nous nous donnons quelques mois d'usage pour voir si nous ne devrions pas adapter ce mobilier - il y a des bancs mais nous aimerions en ajouter et étudier les emplacements. Nous laissons passer un peu de temps et nous allons voir comment, notamment les personnes âgées, s'approprient le lieu et à quel endroit nous les installerons. Nous pourrions par exemple les positionner plus en cercle pour favoriser les discussions entre habitants. Avant, les résidents du Clos Beausoleil avait l'habitude d'apporter leurs propres chaises - ce qui était très convivial pour eux. Je rappelle que nous avons travaillé avec madame MOUSSA et monsieur JACOLIN sur le fait d'installer des cendriers recyclables de mégots ce qui est important dans ce lieu de passage.

M. BARRELLON : Pour les AMO climatisation-chauffage des bâtiments publics municipaux, nous avons actuellement un AMO qui est la société BET HUGUET qui assiste les services dans le pilotage de tout ce qui est contrat-installation de chauffage (bâtiments et piscine). Il faut savoir que le bureau lyonnais de cette société a été repris par l'assistant que nous avons déjà et l'antenne lyonnaise se nomme maintenant EXOPEN. Il n'y a donc pas de changement d'interlocuteur.

MME LE MAIRE : Il s'agit juste d'un changement de nom.

M. BARRELLON : Exactement.

M. REPLUMAZ : Pourrait-on avoir le contrat initial car nous ne l'avons jamais eu ? Je souhaiterais également une précision concernant leur intervention par rapport au SIGERLY parce qu'il me semble que nous avons un contrat avec ce dernier.

M. BARRELLON : Il peut y avoir des contacts avec le SIGERLY mais ces AMO concernent vraiment l'assistance des services techniques dans la conduite des contrats (définition des objectifs, contrôle des objectifs, visite des installations, évolution des installations pour économie d'énergie, etc). Nous dimensionnons exactement à ce dont nous avons besoin.

MME LE MAIRE : N'oublions pas qu'il s'agit d'un accord-cadre donc nous l'utilisons quand nous en avons besoin.

M. BARRELLON : Autant dire que cette AMO est largement utile parce qu'actuellement c'est vraiment indispensable d'avoir un conseil de cette nature.

MME LATHUILLIÈRE : Toujours à propos du point n° 47, je voudrais savoir si nous ne pourrions pas recourir au conseil en énergie du SIGERLY ?

M. BARRELLON : Ce n'est pas la même chose. Le SIGERLY a fait un audit de nos bâtiments et nous aurons l'occasion d'en parler en commission. Ici, il s'agit d'un suivi, au jour le jour, des contrats de chauffage pour ne rien oublier et faire le maximum d'économie d'énergie.

MME LE MAIRE : Le SIGERLY n'est pas un bureau d'études qui nous accompagne au quotidien sur ce type de mission. Il ne faut pas confondre, l'un ne se substitue pas à l'autre.

M. BARRELLON : Nous leur avons confié un audit des bâtiments dont nous aurons l'occasion de parler.

1 - Subvention de 9 logements sociaux dans le cadre d'un projet d'acquisition en VEFA par OGIC situés 78 chemin de Montray

Monsieur MOMIN, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme appliqué, explique que conformément à la délibération de la communauté urbaine de Lyon n° 2006-3700 du 13 novembre 2006 relative aux règles de financement du logement social, Vilogia sollicite la Ville pour une subvention de 35€/m² pour le financement de 9 logements locatifs sociaux, 5 PLUS et 4 PLAI, qui seront situés au 78 chemin de Montray.

Ces 9 logements font partie de l'opération portée par OGIC consistant en la création de 29 logements répartis en 2 bâtiments. Le permis de construire, référencé sous le n° 69202 20 00008, a été délivré en date du 11 septembre 2020.

La typologie des logements sociaux, qui seront situés au sein des 2 bâtiments, est la suivante :

- 2 T2 (1 PLUS et 1 PLAI), d'une surface moyenne de 49 m² ;
- 5 T3 (2 PLUS et 3 PLAI), d'une surface moyenne de 69 m² ;
- 2 T4 (2 PLUS), d'une surface de 91 m².

La surface utile est de 375,70 m² pour les logements PLUS et de 252,89 m² pour les logements PLAI, soit une surface utile totale de 628,59 m².

Conformément aux règles applicables au logement social et au logement d'insertion, le plan de financement de 9 logements locatifs sociaux prévoit l'octroi d'une subvention de la Ville à hauteur de 35 € par m² de surface utile, soit un total de 22 000,65 € pour 628,59 m². Cette subvention est déductible du prélèvement fiscal opéré, sur les dépenses de la commune, en application de l'article 55 de la loi SRU.

Compte tenu du caractère d'intérêt général de cette opération, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- ÉMETTRE un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 22 000,65 € à VILOGIA
- D'AUTORISER madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 22 000,65 € à VILOGIA,

- AUTORISE madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

2 – Végétalisation des balcons

Madame GOUBET, Adjointe au Maire, explique que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon est engagée en faveur de la nature en Ville dont la mise en œuvre passe par des actions concrètes en faveur de la végétalisation urbaine. À ce titre, elle souhaite encourager l'association des habitants à différents projets, développer la biodiversité, ou par exemple réaliser des actions d'animation.

Dans ce cadre, le verdissement des espaces privés participe à la qualité du cadre de vie et à la présence de la biodiversité en Ville. Aussi, une réflexion a été menée afin de développer les surfaces éco-valorisables dans des espaces urbanisés, en particulier au sein d'habitats collectifs.

Il est apparu que des actions pouvaient porter de manière efficace sur des logements au sein d'habitats collectifs dotés d'extérieurs privatifs. En effet, ces derniers peuvent accueillir des potagers-composteurs de taille réduite, lesquels peuvent intégrer des pousses de plantes, notamment aromatiques. La lombriconomie associée à ces potagers-composteurs permet une réduction rapide des déchets.

Le développement de potagers-composteurs privatifs peut également limiter la présence de nuisibles liées à la présence de composteurs collectifs de plus grande échelle en période estivale.

Pour ces raisons, la Ville souhaite réaliser une action permettant de conjuguer la mise en œuvre de la nature en Ville et la promotion d'une écologie positive par le développement de l'installation de potagers-composteurs de balcons.

L'objectif est de doter 60 foyers de potagers-composteurs et d'un pack de démarrage de 15 plants, avec une formation / sensibilisation effectuée à la remise du matériel, pour un montant total du projet de 15 909,50 € HT soit 18 805,03 € TTC.

Pour ce faire, une période d'inscription sera ouverte pour une durée d'un mois. L'attribution se fera par ordre de réception de chaque demande complète. La Ville se réserve le droit de fermer les inscriptions avant le terme du mois, dès que le nombre de foyers demandeurs dépasse de 10 % les objectifs quantitatifs précités.

Le formulaire de demande sera réputé complet par la fourniture des documents suivants renseignés :

- un formulaire de demande, avec les coordonnées (nom, prénom, nombre de personnes habitant dans le foyer, adresse, adresse mail et / ou téléphone), orientation prévue du lombri-composteur,
- un justificatif de domicile,
- une déclaration sur l'honneur confirmant le fait que le logement est un appartement disposant d'un extérieur privatif, de s'engager à suivre la formation à la remise du composteur, et à transmettre les données issues de l'usage de celui-ci.

Les critères d'éligibilité au dispositif sont les suivants : avoir comme résidence principale un appartement à Sainte-Foy-lès-Lyon disposant d'un extérieur privatif (balcon, terrasse, rez-de-jardin), s'engager à suivre la formation à la lombriconomie incluse dans l'offre qui aura lieu le jour de la remise des composteurs et, s'engager à transmettre les données issues de l'usage des lombri-composteurs.

Dans le cas où un bénéficiaire ne viendrait pas chercher le potager-composteur dans la période prévue, l'équipement pourra être distribué à un demandeur ayant déposé une demande complète après l'atteinte du seuil de 60 foyers et ce, par ordre d'arrivée.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le principe de distribution de potagers-composteurs à 60 foyers selon les critères précités,
- VALIDER les modalités d'encadrement de la sélection des foyers bénéficiaires,
- AUTORISER madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet et à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MME MIHOUBI : Je me permets de faire quelques remarques notamment sur la forme. À l'ordre du jour de la commission générale ce rapport n'apparaissait pas et au sujet du titre : « Végétalisation des balcons », à la première lecture nous avons pensé qu'il s'agissait d'un concours mais en relisant le rapport, nous avons compris que cela n'avait rien à voir. Lorsque vous en avez fait la présentation en commission nous avons pensé que c'était simplement une idée mais que ce ne serait pas une délibération. Nous voudrions donc savoir comment vous avez déterminé le prestataire ?

MME LE MAIRE : En commission générale, je ne l'avais pas présenté comme une idée puisque j'avais été précise en disant que j'avais reçu, sur deux jours, toutes les notes relatives à cette action. Je vous l'avais donc présenté en tant que tel en disant que tous les éléments étant réunis, nous allions pouvoir accélérer la procédure. Ce que j'ai présenté comme une idée c'est lorsque je vous ai dit qu'en visitant les stands du Salon des Maires à Paris, en novembre dernier, j'ai découvert ce type de potager-composteur. L'idée a donc cheminé et nous avons travaillé quelques mois sur ce sujet pour voir ce que nous pourrions faire notamment en matière d'actions de communication et de sensibilisation avec, à la fois, la végétalisation des balcons. Je vous avais d'ailleurs dit que cela se nommait, de manière plus générale, des écogestes. Le prestataire est une entreprise innovante rencontrée au Salon des Maires avec qui nous avons commencé à travailler. Elle s'appelle CEERCLE et se trouve dans la région lyonnaise, bien entendu et la ferme de lombrics est située à Brignais.

MME MIHOUBI : Je suis surprise qu'il n'y ait pas de mise en concurrence. Je me demande si cela ne devrait pas apparaître sur les délégations, cela n'aurait pas été plus logique ?

MME LE MAIRE : À la date de la commission aménagement du territoire, je n'avais pas encore reçu tous les éléments me permettant de présenter ce projet. C'est pour cela que je l'ai fait en commission générale puisque le dossier était complet ce qui nous permettait de le passer sous forme de rapport au conseil municipal. Bien entendu, si je n'avais pas pu vous le proposer dans une commission, je ne vous l'aurais pas présenté. C'est une question de temporalité. Il pouvait passer en commission générale et nous l'avons fait.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de distribution de potagers-composteurs à 60 foyers selon les critères précités,
- VALIDE les modalités d'encadrement de la sélection des foyers bénéficiaires,
- AUTORISE madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet et à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 – Solde 2023 de la participation financière aux actions enfance de l'association des Centres Sociaux Fidésiens dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

Madame GIORDANO, Adjoine au Maire, rappelle que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon conduit une politique locale en faveur des familles fidésiennes pour leur permettre de concilier vies personnelle et professionnelle. L'objectif est de favoriser l'offre d'accueil des enfants et des jeunes et de contribuer à leur épanouissement. Afin d'atteindre cet objectif, la Ville a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône une première Convention Territoriale Globale, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de cinq ans.

Ce nouveau dispositif fait suite au Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.). Il couvre les différents champs de l'action sociale : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, l'accompagnement social ainsi que le logement. La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) est une convention de partenariat qui favorise une approche globale, coordonnée, complémentaire et transversale des besoins et des actions à l'échelle d'un territoire.

Elle est assortie de conventions d'objectifs et de financements attachés à chaque établissement et gestionnaire, qui intègrent les financements correspondant à la précédente assiette de la Prestation de Service Enfance Jeunesse, qui était adossé au C.E.J..

Pour le volet petite enfance et enfance, les structures de l'association des Centres Sociaux Fidésiens visées sont les suivantes :

- Les deux accueils collectifs de mineurs de la « La Ferme des Razes » et du Neyrard qui disposent respectivement de 58 et 38 places pour les enfants de 3 à 11 ans.
- Les deux équipements multi-accueil « L'île aux Copains » et « Les Petits Pas » qui disposent, respectivement, de 30 et 15 places.

Soit un total de 141 places. Seuls les établissements petite enfance et les places des moins de 6 ans de l'accueil collectif de mineurs de la Ferme des Razes se situent dans l'assiette de calcul.

La prestation était perçue par la collectivité pour l'ensemble des actions inscrites dans le C.E.J. La Ville accordait une subvention à l'association des Centres Sociaux Fidésiens, incluant le montant de la prestation reçue de la Caisse d'Allocations Familiales.

Depuis 2023, la prestation nommée Bonus Territoire est notifiée directement aux porteurs de projets (gestionnaires) à savoir : la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et les Centres Sociaux Fidésiens.

La Ville souhaite toutefois poursuivre son soutien financier à l'association en versant un montant complémentaire au vu des comptes de résultats annuels produits.

Le compte de résultats 2023 des projets portés par les Centres Sociaux Fidésiens, validé par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, fait apparaître une dépense réelle globale pour les enfants de moins de 6 ans de 820 166 €, financée pour partie par les usagers, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville. Afin de soutenir ces actions en direction des familles fidésiennes, la Ville souhaite accompagner ladite association par une subvention d'un montant de 163 472 €. Il est précisé que la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône a attribué à l'association un Bonus Territoire d'un montant de 65 233,15 €. La commune ayant déjà versé la somme de 124 000 € à l'association, il convient désormais de lui affecter le complément soit 39 472 €.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le présent rapport,

- APPROUVER le versement du solde de la subvention à hauteur de 39 472 € à l'association des Centres Sociaux Fidésiens au titre des actions enfance conduites dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

MME LATHUILIÈRE : Nous savons tous que les centres sociaux, pas seulement ceux de Sainte-Foy-lès-Lyon, s'alarment de leurs conditions actuelles liées à l'augmentation des flux et aux augmentations salariales. Nous savons comment vous désirez accompagner les centres sociaux mais nous voudrions savoir si vous avez fait un point avec eux sur leurs missions actuelles, leurs objectifs auxquels ils tiennent et comment ils vont pouvoir continuer ? Quelle est la prospective à deux ou trois ans ? Comment envisagez-vous l'avenir avec eux ?

MME LE MAIRE : Évidemment vous savez que nous suivons les centres sociaux de très près. Nous avons un partenariat très régulier et même hebdomadaire puisque les services du CCAS et les centres sociaux sont en lien permanent du fait de leurs missions directement liées à la politique familiale de la Ville.

Les centres sociaux sont menacés dans le Rhône et ailleurs également. Cela fait longtemps que nous essayons de les accompagner sans faire d'ingérence sur les décisions qu'ils prennent et les actions qu'ils mènent. Nous ne devons pas oublier notre rôle et même si nous les finançons, nous devons respecter la liberté de choix d'une association. Mais si les déficits devenaient trop importants, nous serions bien obligés de travailler avec eux et peut-être de faire un point sur ce qui entre ou non dans les conventions. Aujourd'hui nous passons la subvention enfance et petite-enfance jusqu'à l'âge de 6 ans. C'est une prestation que la Ville donne et nous comblons le déficit - c'est une volonté politique et non une obligation réglementaire. Le montant de 163 472 € que la Ville attribue dans le cadre de cette Convention Territoriale Globale, couvre le déficit de la petite-enfance jusqu'à 6 ans. Nous ne sommes pas obligés, ce n'est pas une subvention d'équilibre mais nous choisissons de combler depuis des années. Et tant que nous continuerons ainsi à verser dans le temps et à ajouter 5 000 €, 6 000 € voire 10 000 € par an, on ne pourra pas dire qu'ils ne sont pas soutenus par la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon. D'ailleurs en séance de travail, la CAF a relevé plusieurs fois cela en disant que nos centres sociaux avaient la chance d'être suivis par une municipalité comme la nôtre.

Je rappelle que ce n'est pas la seule subvention que nous attribuons aux Centres Sociaux Fidésiens puisqu'il y a aussi une subvention d'animation globale. En mai 2024 nous avons proposé au vote, et en majorité vous avez voté favorablement, une augmentation de l'animation globale de 12 000 € afin que les centres sociaux puissent garder leur conseiller numérique. Il était important de garder cette mission sur notre territoire. N'oubliez pas non plus que nous avons modifié la convention avec les centres sociaux puisqu'aujourd'hui ils ne paient pas le chauffage qui revient à 18 000 € par an. Ce qui signifie que la Ville leur a encore donné une aide de 30 000 € supplémentaire. Je veux bien croire qu'en général les centres sociaux sont en difficulté mais la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon fait plus que sa part et les accompagne. C'est un peu à eux de voir maintenant comment ils vont évoluer à l'avenir. Ne vous inquiétez pas, nous les accompagnons mais nous ne pourrions pas éternellement augmenter les montants, ce ne sera pas possible.

MME GIORDANO : Je confirme ce que vient de dire madame le Maire. En effet lors de la dernière assemblée générale, la CAF a bien rappelé aux Centres Sociaux Fidésiens que c'était une chance qu'ils soient accompagnés par notre Ville avec un suivi très régulier et une bienveillance. À propos de l'accompagnement global, financièrement, il y a une attribution d'environ 230 000 € pour le Contrat Enfance Jeunesse (actuellement C.T.G). Il y a l'accompagnement d'animation globale pour 241 700 € et l'accompagnement pour l'occupation des locaux sur cinq sites de la Ville (Le Méridien, les locaux de La Gravière, Cuzieu pour les crèches, la Ferme des Razes, la salle Nature et d'autres salles pour différentes manifestations). Nous sommes donc sur une valeur locative de 280 000 € avec les fluides, les contrats d'entretien, etc. Le total d'accompagnement s'élève donc à 753 000 € par an ce qui n'est pas négligeable.

J'assiste au conseil d'administration des centres sociaux et je vois bien que leur questionnement est de savoir ce qu'il va se passer pour eux dans le futur et comment ils pourraient faire des économies - comme l'a dit madame le Maire, il n'y aura pas toujours la possibilité d'avoir des financements supplémentaires d'ailleurs la CAF a été bien claire sur ce sujet. C'est donc à eux d'étudier comment ils pourraient faire pour optimiser et améliorer leur gestion. Actuellement, ils se questionnent sur les activités gratuites qui engendrent tout de même des coûts salariaux et autres.

MME MIHOUBI: Je précise que je suis administratrice donc je ne prendrai pas part au vote.
Merci.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
(F. MIHOUBI ne prenant pas part au vote pour les Centres Sociaux Fidésiens),

- APPROUVE le présent rapport,

- APPROUVE le versement du solde de la subvention à hauteur de 39 472 € à l'association des Centres Sociaux Fidésiens au titre des actions enfance conduites dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

4 – Trail de l'Aqueduc 2024 - signature des conventions de parrainage

Monsieur NOVENT, Adjoint au Maire, explique que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon organise la quatrième édition du Trail de l'Aqueduc qui aura lieu le samedi 12 et le dimanche 13 octobre 2024.

Le Trail se décline en 3 épreuves distinctes :

- Une épreuve de 42km et 1000m D+ : « L'expédition », parcourant la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon et la ville de Chaponost.
- Une épreuve de 22km et 600 D+ : « Un Indien sur l'Aqueduc », sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.
- Une épreuve de 11km et 280 D+ : « La ruée vers l'or », sur le territoire de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon.

La manifestation sera également support de trois autres épreuves d'animation non chronométrées :

- Une randonnée *marche nordique*, ouverte sur le parcours de 11km.
- Une course *parents / enfants* pour les enfants âgés de 4 à 5 ans, accompagnés d'un de leurs parents, qui aura lieu sur l'aire de départ / arrivée.
- Deux courses *enfants*, une pour les 6-8 ans et une pour les 9-10 ans, dans l'enceinte du complexe sportif du Plan du Loup.

Cette manifestation sportive d'ampleur départementale à régionale est organisée et structurée pour accueillir 2 100 participants pour l'ensemble des épreuves.

Cette organisation implique des moyens conséquents tant d'un point de vue humain (plus de 200 bénévoles), que matériel (logistique, denrées, dotation, récompenses), ou encore en prestation de service (animation, chronométrie, sécurité).

Cette manifestation a également pour vocation de fédérer le tissu associatif et entrepreneurial local autour d'un objectif commun de mise en valeur du territoire.

Considérant l'ensemble de ces éléments, la Ville, organisatrice du Trail de l'Aqueduc, consent à accepter le soutien de parrains pour mener à bien cette manifestation.

Dans ce contexte, un certain nombre de convention de parrainage doivent être mises en place avec des partenaires souhaitant apporter leur soutien financier, matériel, logistique à la réalisation de la manifestation sportive LE TRAIL DE L'AQUEDUC.

Il est précisé que, lorsqu'une entreprise effectue un versement, remet un bien en nature ou fournit une prestation, moyennant une contrepartie, il ne s'agit plus de don mais d'un acte de parrainage (ou sponsoring).

Les conventions sont annexées au présent rapport.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le principe du parrainage de la manifestation du Trail de l'Aqueduc,
- VALIDER les différentes conventions de sponsoring annexées au présent rapport,
- AUTORISER madame le Maire à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.

MME LATHUILLIÈRE : Il manque beaucoup de bénévoles – j'étais au comité directeur de l'OMS (Office Municipal des Sports) il y a quelques jours et le constat est qu'il en faudrait 215 alors qu'il n'y en a que 85 à ce jour. Nous nous sommes déjà interrogés sur le côté éco responsable de ce trail mais pourrions-nous avoir des éléments à ce sujet ? Y a-t-il des engagements éco responsables de la part de tous les partenaires ? Quelle est l'organisation générale, la gestion des déchets ? Que propose-t-on à la consommation des participants ? Avez-vous défini des choses très précises et écrites, des annonces ou cela reste encore de l'ordre d'idée ?

MME LE MAIRE : Vous pouvez éviter de dire que nous faisons des annonces sur un trail qui a autant de succès et qui est autant parrainé. Il n'y a aucune annonce, il n'y a que des réalisations.

M. NOVENT : Si vous étiez venue aux dernières éditions, vous auriez remarqué que nous avons mis en place des actions très importantes à ce sujet. Vous m'aviez déjà posé la question l'année dernière et je ne reviendrai pas là-dessus.

En ce qui concerne le nombre de bénévoles, le chiffre annoncé correspond au jour où a eu lieu le comité directeur de l'OMS. Il est bien évident que nous aurons nos 200 bénévoles, voire peut-être plus, le jour du trail comme pour les années précédentes. Je peux même vous dire que nous aurons 15 bénévoles supplémentaires qui viennent du 4^e Régiment du matériel (4^e RMAT). C'est donc une très bonne nouvelle pour nous. Soyez rassurée, il n'y a aucun problème pour le nombre de bénévoles. Le souhait de monsieur PASCAL Didier, président de l'OMS, est que les 39 associations soient un peu plus actives parce que, malheureusement, il n'y a que 5 ou 6 associations sportives qui participent au trail.

MME LE MAIRE : À ce jour, les inscriptions au trail sont plus nombreuses que l'année dernière ce qui signifie que notre manifestation a beaucoup de succès.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe du parrainage de la manifestation du Trail de l'Aqueduc,

- VALIDE les différentes conventions de sponsoring annexées au présent rapport,

- AUTORISE madame le Maire à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.

5 – Vote de la subvention annuelle au club sportif des LYONSO pour la saison 2024-2025

Monsieur NOVENT, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 25 mai 2023, la Ville a conclu une convention pluriannuelle pour mission d'intérêt général avec le club sportif LYONSO Basket pour les saisons sportives 2023-2024 à 2025-2026. Cette convention prévoit dans son article 3 que la Ville s'engage à apporter sa contribution à concurrence d'une subvention annuelle de 20 000 €.

LYONSO Basket et la Ville ont pour objectif commun de promouvoir et de développer l'excellence sportive auprès de la population de Sainte-Foy-lès-Lyon et des adhérents de l'association Oullins Sainte Foy Basket (OSFB) en particulier. Le club est également un outil de rayonnement pour les Communes du territoire de l'ouest lyonnais.

Compte tenu du dépôt du dossier de demande de subvention, du bilan réalisé pour la saison 2023-2024 sur les engagements des deux parties, et des crédits inscrits au budget primitif 2024.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la subvention de 20 000 € pour le club sportif des LYONSO au titre de la saison 2024-2025 (crédits pris sur le budget primitif 2024, chapitre 65).

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la subvention de 20 000 € pour le club sportif des LYONSO au titre de la saison 2024-2025 (crédits pris sur le budget primitif 2024, chapitre 65).

6 – Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une bibliothèque et d'un conservatoire de musique et danse

Madame le Maire, explique que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon a pour projet de créer rue Châtelain une polarité culturelle forte à vocation de rayonnement autour de sa bibliothèque et de son conservatoire de musique et de danse. Ces équipements adaptés, performants et connectés entre eux respecteront l'objectif de durabilité environnementale.

Cette opération rendra nécessaire la démolition du bâtiment actuel de la bibliothèque puis à la construction neuve d'un bâtiment comprenant :

- Une bibliothèque, incluant ses espaces administratifs (bureaux réservés au personnel, salle de réunion, etc.) et ses espaces de collections (jeunesse et adulte)
- Le Conservatoire de Musique et de Danse (CMD), incluant ses espaces administratifs (secrétariat, bureaux réservés au personnel, etc.), des salles de cours pour la musique, la danse, le théâtre
- Des locaux mutualisés
- Une salle d'exposition pouvant accueillir des expositions, festivals, évènements culturels, à la fois de la saison culturelle de la Ville, du CMD, de la bibliothèque et des associations extérieures.
- Des espaces extérieurs végétalisés et perméables

Les principaux enjeux du projet à mener sont :

- Prendre en compte l'intégration urbaine et paysagère, dans le cadre de vie fidésien ;
- Intégrer les besoins du territoire en matière culturelle, de bibliothèque et d'enseignement artistique
- Créer des synergies entre les espaces
- Privilégier les évolutions bâtementaires, les mutualisations, et limiter l'étalement foncier.

Estimation des coûts du projet :

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 8 540 000 euros hors taxes.

Sur cette base, le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 1 622 600 euros hors taxes.

Procédure :

En application du Code de la commande publique, la réalisation d'un projet neuf en maîtrise d'ouvrage publique nécessite d'organiser un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge du projet.

Un avis de concours de maîtrise d'œuvre sera lancé par la Ville en vue de sélectionner trois candidats, qui devront remettre des prestations au stade esquisse, sur la base du programme de travaux.

Le déroulé de la procédure sera la suivante :

- le jury de concours examinera les candidatures et formulera un avis motivé sur celles-ci ;
- trois participants au concours, permettant une concurrence réelle, seront sélectionnés sur la base de critères clairs et non discriminatoires ;
- par la suite, le jury de concours sera amené à examiner les plans et projets de ces trois candidats admis à concourir de manière anonyme ;
- les plans et projets remis par les trois candidats seront classés, sur la base de critères d'évaluation qui seront définis dans le règlement de concours, ce classement faisant l'objet d'un avis motivé ;

- le classement des projets sera consigné dans un procès-verbal du jury, signé de ses membres et éventuellement annoté des observations du jury,
- après levée de l'anonymat, les trois candidats pourront être invités par le jury à répondre aux questions qu'il aura consignées dans le procès-verbal, l'ensemble du dialogue entre les candidats et le jury sera également consigné ;
- l'acheteur choisira le lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre, au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury et, publiera un avis de résultat de concours ;
- il sera alors conclu un marché public de maîtrise d'œuvre, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, avec le lauréat de ce concours, en application de l'article R2122-6 du Code de la commande publique.
La rémunération du Lauréat, dans le cadre de ce marché, tiendra compte de la prime qu'il aura reçue pour sa participation au concours.

Composition du jury de concours

Conformément aux articles R2162-22 à R2162-26 du code de la commande publique, le jury de concours sera composé :

Au titre de la maîtrise d'ouvrage, avec voix délibérative :

- Madame le Maire, Véronique SARSELLI, en qualité de président du Jury ;
- des membres élus de la Commission d'appel d'offres, à savoir : Pascale BAZAILLE, Pierre BARRELLON, Robert DUMOND, Emmanuelle VIEUX-ROCHAS et Serge REPLUMAZ (ou leurs suppléants désignés par la délibération du 4 juin 2020).

Au titre des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée, avec voix délibératives :

- deux architectes inscrits au tableau de l'ordre des architectes, dont un architecte désigné par la DRAC,
- un représentant d'un organisme spécialisé en ingénierie pluridisciplinaire ou bureau d'étude spécialisé disposant de la compétence fluide thermique,
- d'un représentant d'un organisme spécialisé économie de la construction.

Ces quatre membres seront désignés nominativement par le président du Jury par arrêté ultérieur après publication de l'avis d'appel public à concurrence.

En cas d'égalité lors du vote des membres du jury de concours, le président du jury dispose d'une voix prépondérante.

Sans préjudice de leur indépendance avec les participants au concours, le président pourra inviter à participer aux séances du jury, avec voix consultative, le(s) représentant(s) de la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage, tout élu dont le champ de la délégation est susceptible d'être en lien avec le projet, à savoir notamment l'Adjointe déléguée à la Culture, ainsi qu'il pourra faire appel, dans les mêmes conditions, au concours d'agents compétents en la matière ou à toute personne désignée par lui en raison de sa compétence de la matière qui fait l'objet de la consultation.

Fixation de la prime aux candidats admis à concourir

Conformément à l'article R2162-20 du code de la commande publique, les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours bénéficieront chacun d'une prime maximum de 38 000 € HT. Cette prime est calculée sur la base de 80 % du montant estimé de l'élément de mission « études d'esquisse ». Le jury pourra réduire le montant de la prime dans des proportions qu'il estimera équitable au regard du travail fourni.

Modalités de fixation des indemnités des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée

Au titre de leur participation, il sera alloué aux personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée, constituant le jury, une indemnité de participation, dont le montant sera librement négocié avec chaque juré conformément aux usages et en tant que de besoin après avis de l'ordre des architectes.

En vertu des articles L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales et, R2122-6, R2162-15 à R2162-26 et R2172-1 du Code de la commande publique.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- AUTORISER madame le Maire à organiser et lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre par voie de publicité et mise en concurrence pour la construction d'un nouveau Pôle culturel situé rue Châtelain,
- APPROUVER la composition du jury de concours,
- AUTORISER madame le Maire à désigner, par arrêté nominatif, l'ensemble des personnalités indépendantes, membres du jury avec voie délibérative et consultative,
- AUTORISER madame le Maire à arrêter la liste des candidats admis à concourir,
- AUTORISER madame le Maire à conclure un marché négocié de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence avec le lauréat du concours,
- APPROUVER le montant maximal de la prime qui sera versée aux candidats admis à concourir sur décision du jury,
- APPROUVER les modalités de fixation des indemnités des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée constituant le jury,
- AUTORISER madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général,
- AUTORISER madame le Maire à solliciter tout financement d'organismes financeurs,
- AUTORISER madame le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

M. REPLUMAZ : Nous allons voter favorablement pour cette délibération. Toutefois je souhaite rappeler qu'en commission générale, nous voulions travailler avec vous sur la définition des besoins et objectifs ainsi que sur le programme et le cahier des charges du concours d'architectes mais vous avez rejeté notre demande, madame le Maire. Pour ce projet ambitieux, nous regrettons vivement que ce travail ne se fasse pas de manière coopérative et en confiance avec les membres de l'opposition. Nous le disons donc publiquement en ne masquant pas notre désapprobation sur ce point.

MME LE MAIRE : Je comprends. Vous vouliez le dire publiquement et bien c'est fait.

M. SCHMIDT : Vous êtes autorisée à lancer la procédure et à signer le marché qui en résultera, finalement ce projet ne reviendra jamais en conseil municipal. Il n'y a pas de souci, je vous fais confiance...

MME LE MAIRE : Si. Nous reviendrons sur projet en conseil municipal, ne serait-ce que pour le choix du lauréat, comme nous l'avons fait pour le pôle sportif.

M. SCHMIDT : Dans le rapport il est écrit que l'on vous autorise à signer le marché négocié qui en résultera.

MME LE MAIRE : Tout à fait.

M. SCHMIDT : Je vous fais confiance, il n'y a aucun problème mais c'est vrai qu'il serait intéressant d'être associés à ce projet surtout à ce stade un peu stratégique.

MME LE MAIRE : micro éteint

M. SCHMIDT : Au moins en termes d'information, pour l'ensemble du conseil municipal, je pense que c'est intéressant parce qu'il ne s'agit pas d'un petit sujet.

L'équipement actuel comprend deux espaces : la bibliothèque Léopold Sédar SENGHOR et l'espace Jean SALLES - ce sont des noms qui résonnent à Sainte-Foy-lès-Lyon. Est-ce que dans le futur projet, ces noms seront gardés ? Pour ma part, j'avoue que j'y serais assez attaché.

MME LE MAIRE : Nous pourrions en discuter au moment où nous aurons un peu avancé . Effectivement cela peut aussi faire partie des discussions quand nous aurons choisi le lauréat. À cette occasion, nous pourrions fièrement vous présenter ce qui nous a été proposé.

Aujourd'hui les gens connaissent l'espace culturel Jean SALLES, la bibliothèque Léopold Sédar SENGHOR. Si vous avez lu le compte rendu, vous avez pu voir que nous avons mentionné une grande salle de répétition de 400 m². À cette occasion, il serait peut-être intéressant de réfléchir à un nom.

Je rappelle qu'il y a quelque temps nous avons eu une donation de la part d'une Fidésienne, madame ANISKOFF, dont le souhait est une attribution pour des projets culturels. Je pense que nous pourrions aussi avoir une salle qui porterait son nom, ce serait vraiment pertinent.

En tout cas je peux vous dire qu'à ce jour, nous n'avons jamais pensé à débaptiser ces équipements.

Outre la salle de répétition dont je viens de parler, il y aura d'autres salles qui seront affectées à diverses activités et nous pourrions donc imaginer des noms afin de symboliser

ces espaces où les enfants se rendront pour la lecture, etc. Nous sommes plutôt sur la question de savoir comment nommer ces nouveaux lieux plutôt que de débaptiser les anciens. Nous en discuterons.

MME LATHUILLIÈRE : Oui, on me parle d'un auditorium ANISKOFF... En tout cas nous soutenons tout à fait l'attribution du nom de cette personne sur un espace culturel de la commune. Vous n'êtes pas sans savoir que nous manquons de noms de femmes dans les rues de Sainte-Foy-lès-Lyon - vous avez vu ce qu'il se passe à Lyon, c'est tout de même intéressant. Et sur notre commune, il y a aussi de quoi faire car il y a quelques femmes qui ont marqué la Ville et qui pourraient tout à fait être reconnues.

À propos du projet je voudrais savoir si, dans le cahier des charges, les candidats devront travailler à partir d'une surface nue ou à partir du bâtiment tel qu'il est ? Est-ce qu'ils auront le choix de le démolir en partie ?

MME LE MAIRE : Non. Nous choisissons la démolition parce que techniquement, il n'y a pas de place pour l'ancien et le nouveau bâtiment. Et ce serait dommage de démolir seulement en partie puisque nous nous priverions de la possibilité de laisser l'architecte utiliser l'ensemble de l'espace comme il le pense (entrées, sorties, etc.). C'est la raison pour laquelle, lorsque nous avons présenté un premier schéma, nous vous avons prévenu que ce n'était pas forcément l'implantation in fine puisque l'architecte doit être aussi capable de penser l'espace.

Démolir en partie et réhabiliter coûterait beaucoup plus cher, nous l'avons constaté. L'architecte travaillera vraiment à partir d'une page blanche.

MME LATHUILLIÈRE : D'accord. C'est une précision que nous voulions avoir parce que ce bâtiment n'a que 30 ans et qu'il a coûté très cher à l'époque. Espérons que ce que nous allons construire durera plus longtemps parce que c'est tout de même un peu du gâchis.

MME LE MAIRE : Madame BOIRON nous l'a souvent rappelé pendant nos réunions de travail. Effectivement, au début nous pensions garder le bâtiment tel qu'il est et finalement nous nous sommes aperçus qu'une réhabilitation coûtait très cher. Alors qu'ici, avec un nouveau bâtiment, nous avons les moyens de faire quelque chose de performant, d'évolutif et correspondant aux besoins.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : Je fais juste une réflexion sur la performance des bâtiments, quand on voit la chaleur qu'il fait constamment dans le bâtiment où nous nous trouvons ce soir.

MME LE MAIRE : Ce bâtiment a 10 ans, il a été livré en 2014.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE madame le Maire à organiser et lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre par voie de publicité et mise en concurrence pour la construction d'un nouveau Pôle culturel situé rue Châtelain,

- APPROUVE la composition du jury de concours,

- AUTORISE madame le Maire à désigner, par arrêté nominatif, l'ensemble des personnalités indépendantes, membres du jury avec voie délibérative et consultative,

- AUTORISE madame le Maire à arrêter la liste des candidats admis à concourir,

- AUTORISE madame le Maire à conclure un marché négocié de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence avec le lauréat du concours,
- APPROUVE le montant maximal de la prime qui sera versée aux candidats admis à concourir sur décision du jury,
- APPROUVE les modalités de fixation des indemnités des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée constituant le jury,
- AUTORISE madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général,
- AUTORISE madame le Maire à solliciter tout financement d'organismes financeurs,
- AUTORISE madame le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

7 – Délibération budgétaire modificative n°2 exercice 2024

Monsieur ESCOFFIER, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'adopter la délibération budgétaire modificative présentée ci-après, en section d'investissement pour les dépenses et recettes.

Celle-ci vise à prendre en compte les ajustements suivants :

Section d'investissement :

Réel :

En dépenses :

- + 20 000 € pour les travaux de vidéo protection (opération 102)
- + 280 000 € pour les fouilles archéologiques des travaux de la place Xavier Ricard (opération 103)

Réel :

En Recettes :

- + 300 000 € : Inscription de la participation de la Métropole au titre de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de travaux réalisée « végétalisation et désimperméabilisation de la Place Laurent Paul »

Soit un équilibre global sur la section d'investissement de + 300 000 €.

Investissement - imputations	Dépenses	Recettes
Place Xavier Ricard	280 000,00 €	
Vidéo Protection	20 000,00 €	
Chapitre 13 – Participation Métropole Projets Territoire Place Laurent Paul		300 000,00 €
Total section d'investissement	300 000,00 €	300 000,00 €

La section d'investissement est alors présentée en équilibre.

L'annexe au présent rapport, permet de retracer le détail des ajustements proposés et de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la délibération budgétaire modificative n°2 telle qu'elle figure dans les tableaux annexés.

M. SCHMIDT : Au sujet du projet de la place Laurent-Paul, je voudrais savoir pourquoi le montant de 300 000 € de participation de La Métropole n'est inscrit que maintenant ?

MME LE MAIRE : Parce que nous l'avons reçu tout récemment.

M. SCHMIDT : Mais il me semble que l'engagement était ferme depuis 2023 ?

MME LE MAIRE : Nous ne pouvons pas inscrire une recette seulement sur un engagement de principe. De ce fait les projets de territoire passent avec beaucoup de retard à La Métropole de Lyon. Je rappelle que les travaux de la place Laurent-Paul sont terminés depuis longtemps. Inutile de vous dire que pour les prochains travaux, nous n'espérons pas le montant avant l'année prochaine.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la délibération budgétaire modificative n°2 telle qu'elle figure dans les tableaux annexés.

8 – Modification du tableau des effectifs

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée ressources humaines, explique que le conseil municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs pour permettre à la collectivité de mener à bien ses recrutements, de modifier des temps de travail, de nommer ses agents dans le cadre de réussite d'examen, de concours, d'avancements de grade ou de reclassement.

Création de poste dans le cadre de modification du temps de travail

- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet 3h (B)
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet 4h (B)

Création de poste dans le cadre d'un reclassement

- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe (B)

La mise à jour du tableau des emplois et du tableau des effectifs, pour l'ajustement des emplois budgétaires aux emplois pourvus, est réalisée une fois par an, lors du vote du budget.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs.

9 – Adhésion au contrat cadre « titre restaurant » du CDG69

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée ressources humaines, explique que les prestations d'action sociale au bénéfice des agents des collectivités et établissements publics de la Fonction Publique Territoriale sont une dépense obligatoire. Les employeurs peuvent gérer directement les prestations qu'elles versent à leurs agents. Elles peuvent également confier la gestion de tout ou partie de ces prestations à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) a conclu un contrat-cadre « Titres restaurant et prestations d'action sociale » pour le compte des collectivités et les établissements du département du Rhône et de la Métropole de Lyon qui le souhaitent. Le lot 1 de cet accord-cadre concerne les titres restaurant et a été attribué à la société EDENRED.

Les employeurs du Rhône et de la Métropole de Lyon peuvent adhérer à ce contrat-cadre par délibération après conclusion d'une convention avec le cdg69.

Cette adhésion donne lieu à une participation d'un montant forfaitaire de 700 € pour la durée de validité du contrat-cadre, soit jusqu'au 31 décembre 2027, versée en une seule fois au moment de l'adhésion.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement résultant de cette adhésion sont précisés dans le projet de convention d'adhésion joint au présent rapport.

Le montant prévisionnel des dépenses annuelles correspondantes (prestations versées aux agents) est estimé à 140 000 €

Les titres restaurants pourront être versés aux agents au format papier ou dématérialisé et dans les conditions du règlement intérieur d'attribution des titres repas des agents approuvé par délibération du conseil municipal du 7 juillet 2022.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- AUTORISER madame le Maire à signer la convention d'adhésion au lot 1 « titre restaurant » du contrat-cadre « titres restaurant et prestations sociales » du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69), laquelle adhésion sera effective à compter du 1^{er} octobre 2024 et pour la durée du contrat, soit jusqu'au 31/12/2027,
- AUTORISER madame le Maire à signer tout avenant éventuel à la convention susvisée ou tout document afférent,
- AUTORISER madame le Maire à procéder au règlement de la participation forfaitaire de 700€ correspondant aux frais d'adhésion, versée en une seule fois au moment de l'adhésion.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE madame le Maire à signer la convention d'adhésion au lot 1 « titre restaurant » du contrat-cadre « titres restaurant et prestations sociales » du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69), laquelle adhésion sera effective à compter du 1^{er} octobre 2024 et pour la durée du contrat, soit jusqu'au 31/12/2027,
- AUTORISE madame le Maire à signer tout avenant éventuel à la convention susvisée ou tout document afférent,
- AUTORISE madame le Maire à procéder au règlement de la participation forfaitaire de 700€ correspondant aux frais d'adhésion, versée en une seule fois au moment de l'adhésion.

QUESTIONS DIVERSES :

MME MIHOUBI : Au sujet du matériel prêté aux écoles lors des fêtes de fin d'année, il y a eu pas mal de ratés car certaines écoles n'ont pas été livrées. Parfois certaines écoles privées avaient tout le matériel et certaines écoles publiques n'avaient pas tout réceptionné. Est-ce que nous sommes en manque de matériel, faut-il en recommander ? Effectivement il y avait beaucoup d'événements qui avaient lieu le même jour et le partage n'a pas toujours été très équitable. Monsieur CAUCHE, y aurait-il une commande de matériel parce que vous aviez déclaré que les activités avaient bien repris au niveau de la location des salles et des activités extérieures (thés dansants, etc.). Merci.

M. CAUCHE : Je m'étonne car vraiment nous avons fait tout ce qu'il fallait pour équilibrer les livraisons de matériel. Personne n'a été lésé. Nous avons même été jusqu'à louer, à l'extérieur, une centaine de tables justement pour palier ce problème. Nous avons trouvé des solutions, les podiums ont été livrés. Vraiment je m'étonne de ce que vous dites. Nous faisons toujours attention de prêter le matériel de manière équitable pour chaque demande.

Je voulais faire une intervention après mais vous me donnez l'occasion de la faire maintenant. Le service logistique est toujours très sollicité au mois de juin mais cette année il l'a été encore bien plus. Les demandes ont été énormes, des fêtes supplémentaires se sont ajoutées sans oublier non plus les deux élections qui ont fait que nos tables ont été réquisitionnées : 7 tables dans chaque bureau de vote et il y en a 19 - je peux vous dire que ce n'était pas facile à gérer pour le service.

Nous n'avons eu aucune remarque. Nous avons eu surtout des retours positifs et certains retours écrits pour nous remercier, malgré cette situation particulière liée aux élections, d'avoir pu satisfaire les demandes.

MME LE MAIRE : Madame MIHOUBI, peut-être avez-vous une réclamation particulière à faire sur un lieu précis - dans ce cas, vous le dites plus directement en demandant ce qu'il s'est passé, monsieur CAUCHE vous répondra. Je vous demande d'arrêter de généraliser en disant qu'il y a eu des ratés pratiquement partout. Il y a 12 écoles dans notre Ville et il y a beaucoup d'autres manifestations. Il y en a une seule qui vous semble être lésée mais je vous dis que nous n'avons jamais eu de remontées négatives. Les fêtes d'écoles ont eu lieu pendant le mois de juin et vous attendez le 4 juillet, en conseil municipal, pour nous le dire. Faites-le remonter de manière différente. En tout cas les équipes de l'école du Centre, jusqu'à preuve du contraire, ne nous ont rien dit.

MME MIHOUBI : Donc il n'y a pas de manque de matériel ?

MME LE MAIRE : Non, il y en a suffisamment à ce jour. Madame MIHOUBI, vous avez une réclamation à faire, je l'entends mais ne généralisez pas. Ne dites pas qu'il y a eu des ratés partout et que ça s'est mal passé. Expliquez qu'à l'école du Centre vous pensez qu'il y a eu un souci. Posez-nous la question mais ne généralisez pas une situation qui est isolée – et encore, à votre appréciation puisqu'aujourd'hui nous n'avons eu aucune remarque négative.

M. REPLUMAZ : Nous ne voulions pas la nommer mais puisque vous insistez, il s'agit bien de l'école du Centre. Ils avaient demandé 2 barnums et n'en ont pas eu du tout. Ils se sont arrangés autrement et peut-être qu'ils ne veulent pas vous signaler cette défaillance. Mais sachez tout de même qu'il y a eu un problème. Nous ne souhaitons pas qu'une école soit favorisée par rapport à une autre. Nous souhaitons savoir si nous avons les moyens, au sein de notre collectivité, d'avoir le nombre de barnums suffisants pour pouvoir répondre aux demandes de l'ensemble des écoles ?

MME LE MAIRE : Le fait de réaliser des arbitrages ne veut pas dire que nous sommes défaillants. Il faut faire des arbitrages surtout lorsqu'exceptionnellement, en cours d'année, il y a des événements qui se multiplient.

Monsieur CAUCHE, pourriez-vous dénouer cette situation dont nous aurions souhaité en avoir écho avant ?

M. CAUCHE : Je tiens à souligner que nous avons le souci du partage et chaque fois le service logistique prévient et informe le demandeur du stock de matériel. Nous ne pouvons pas éternellement multiplier le matériel. En juin cette année, un samedi à 7H00 du matin, le service logistique était à la salle Nature pour transporter le matériel qui avait servi la veille pour la Fête de la Musique afin de le livrer immédiatement à l'école de La Gravière pour leur fête. Il y a eu du démontage tout de suite après le concert de Richard GALLIANO pour pouvoir satisfaire une école. Vraiment, je souligne le travail énorme que le service logistique a fait jusqu'à présent. Je vais vous donner un chiffre, en juin, nous avons manipulé 3 900 chaises sachant qu'une chaise est manipulée entre 3 et 4 fois (chargement, déchargement, etc.). Nous faisons ce que nous pouvons et je peux vous dire que nous avons mis les moyens. Par moment, j'avais même peur que le service soit saturé et qu'il y ait un risque d'accident parce qu'ils étaient tous extrêmement fatigués.

MME LE MAIRE : Monsieur CAUCHE, vous avez répondu à madame MIHOUBI et à monsieur REPLUMAZ qui font état d'une situation particulière sur un site particulier.

Monsieur RODRIGUEZ, je vous remercie d'appeler demain l'équipe de l'école du Centre pour leur demander quel a été le problème soulevé ce soir en séance du conseil municipal puisque nous n'en avons pas entendu parler. Merci de le faire et de me tenir informée parce que je veux vraiment savoir ce qu'il y a eu.

MME GOUBET : Effectivement nous vous avons demandé de nommer l'école qui aurait eu un problème de livraison de matériel. Mais j'ai bien noté, tout à l'heure, que vous avez fait une différence entre l'école privée qui aurait été très bien livrée et l'école publique qui n'a pas eu ce qu'elle avait demandé. Je ne sais pas si cela a changé mais lorsque j'étais à l'école privée, je me souviens qu'elle avait son propre matériel. Elle a certainement fait une demande pour le podium, les chaises et les tables mais je me rappelle, à l'époque, que le barnum était fourni par quelqu'un d'extérieur à l'école. Toute l'équipe éducative ainsi que les parents d'élèves se mobilisaient pour le monter, le démonter et le rendre ensuite à celui qui l'avait prêté. Je pense que nous avons suffisamment de matériel mais compte tenu d'événements particuliers, il a peut-être fallu arbitrer pour le nombre de barnums et le partage a été fait équitablement. Effectivement ils ne sont peut-être pas satisfaits parce qu'ils en avaient demandé deux et n'en ont eu qu'un ce qui est certainement le cas aussi pour d'autres écoles. Ne faites pas de différence entre les écoles alors que ne savez pas comment elles se fournissent en matériel.

MME LE MAIRE : En tout cas nous devons régler ce problème. Monsieur RODRIGUEZ, demain vous appelez l'école, vous demandez quelle a été leur insatisfaction et vous nous en informez. Vous leur direz qu'il serait bien, si cela se reproduisait, que l'insatisfaction soit signalée tout de suite au service concerné, au moment de la demande de matériel afin de satisfaire tout le monde, d'éviter d'attendre plusieurs semaines et le soir du conseil municipal pour le dire.

M. CAUCHE : Je voulais parler également des manifestations en interne dont deux sont prévues à la salle l'Ellipse qui, je vous le rappelle servira de bureau de vote. Nous avons eu l'anniversaire des 10 ans du rugby qui était prévu samedi soir dernier et qui a été annulé de leur fait. Et samedi prochain il y a les 50 ans de la chorale Chantefable qui ont été maintenus - je précise que le travail de nettoyage de nuit et la mise en place des bureaux de vote ont eu lieu très tôt le matin. Je tiens à souligner que nous avons reçu, à cette occasion, un message très sympathique de la part de l'association Chantefable pour nous remercier de l'effort que nous avons fait. C'est quelque chose de très important pour les services de la Ville. D'ailleurs, systématiquement, je fais suivre les messages dans les services lorsqu'ils ne les ont pas directement.

M. REPLUMAZ : Au sujet de la servitude de passage de la résidence « Esprit Domaine », je voudrais savoir ce qu'il en est. Lors des questions diverses de la commission aménagement du territoire, j'ai évoqué le sujet et manifestement nous allons sur un point de blocage. Je voudrais savoir si le chemin piétonnier reliant le chemin Chantegrillet au boulevard de l'Europe verra le jour et quand ? Je voudrais savoir si la prescription de servitude de passage sera bien respectée ? Je signale que cette servitude impose, aujourd'hui, aux copropriétaires de cette résidence de ne pas pouvoir revendre leur logement tant que la servitude n'est pas effective – je pense que vous n'allez tout de même pas donner une conformité pour un permis sur lequel la servitude ne sera pas effective. Merci.

M. MOMIN : La situation est celle qui a été décrite pendant la commission à savoir que nous avons rencontré les copropriétaires avec le syndic et le constructeur. Cette situation nécessite l'accord de l'assemblée générale des copropriétaires sur la cession de la parcelle de terrain pour cette servitude. Il a été dit qu'il y aurait un projet qui sera présenté de manière graphique et remis dans les prochaines semaines à l'association qui, à ce moment-là, réunira une assemblée générale extraordinaire pour voter sur l'acceptation ou le refus de la cession de cette parcelle. Monsieur REPLUMAZ, nous sommes dans une situation très claire, attendons de voir quelle sera la réponse. Nous l'avons dit plusieurs fois, il est évident que cette servitude existe au PLU, qu'elle a été notifiée au PC. Tout est en place. Ce sont malheureusement des choses qui sont très fréquentes et si l'assemblée des copropriétaires refuse, nous entrerons alors dans une autre phase et nous prendrons les dispositions que la loi exige.

MME LE MAIRE : Nous vous l'avons déjà expliqué en commission il y a 15 jours.

M. REPLUMAZ : Madame le Maire, en commission on peut dire des choses mais ici, nous sommes en réunion publique et donc ce sera inscrit au procès-verbal. Voilà.

MME LE MAIRE : D'accord, ce qui vous intéresse c'est que ce soit inscrit au procès-verbal et dit devant les journalistes. J'ai compris. Ce n'est pas le sujet de fond qui vous intéresse parce qu'il y a 15 jours nous avons dit la même chose en commission. Alors à quoi cela sert de faire des commissions ?

MME LATHUILLIÈRE : Je me permets de faire une remarque au sujet des commissions. Nous vous réclamons les documents à étudier avant les commissions. Nous sommes souvent frustrés lors des discussions car nous n'avons aucune information avant et vous dites toujours non. À propos de l'immeuble déstabilisé situé rue Georges Clemenceau, je voudrais savoir si tous les occupants ont pu réintégrer leurs appartements ? Qu'en est-il du rapport d'expertise, est-ce que vous avez obtenu des informations ?

MME LE MAIRE : Les résidents de cet immeuble n'ont pas pu regagner leurs appartements mais comme vous le savez, ils ont tous été relogés. Une réunion d'expertise a eu lieu aujourd'hui et il nous a été indiqué que l'immeuble n'avait pas bougé et que la cavité avait été comblée. Pour l'instant les expertises se poursuivent et cela prend du temps.

MME LATHUILLIÈRE : On nous avait parlé d'un retour assez rapide dans les lieux mais à quelle période, en septembre ?

MME LE MAIRE : Nous n'en savons pas plus.

MME LATHUILLIÈRE : Donc il ne fallait pas leur dire que ce serait rapide.

MME LE MAIRE : Je vous explique que les expertises prennent du temps. Je vous rappelle que la Ville n'est pas propriétaire de ce bâtiment. C'est un bailleur social LMH et il y a La Métropole qui a aussi sa responsabilité et sa compétence sur certains éléments. Nous ne sommes pas directement concernés en tant que collectivité pour diligenter les expertises. Mais nous avons un lien étroit avec les protagonistes et les dernières informations datent d'aujourd'hui. Nous leur demandons bien, dès qu'il y a de nouvelles informations, qu'ils nous les fassent parvenir ainsi qu'à tous les résidents de l'immeuble.

M. VINCENS-BOUGUEREAU : Madame le Maire, nous sommes dans un contexte politique un peu tendu. Nous aussi, la majorité, nous avons des remontées d'information ; nous avons été un peu troublés et même exaspérés de voir la présidente de l'association Sainte-Foy Avenir Citoyenneté-Écologie-Solidarité – au sein de laquelle trois conseillers municipaux d'opposition sont membres de droit – aller faire de la « retape » devant les écoles de Sainte-Foy-lès-Lyon pour des sujets politiques. En effet, cette semaine nous avons vu madame COSSON à plusieurs reprises. Les écoles font partie du domaine public, il faut donc peut-être s'abstenir de faire de la campagne électorale sur ces lieux. Je pense qu'il est de l'intérêt de tout le monde d'apaiser les choses - il y a des lieux qui doivent rester plus en dehors de cela notamment devant les écoles.

MME LE MAIRE : Nous avons déjà fait cette remarque au sein de ce conseil municipal en disant que certains ne tenaient absolument pas compte du pacte Républicain. Nous avons bien souligné le fait qu'on ne fait pas de politique devant les écoles et on ne tracte pas. Dont acte – mais nous avons compris que nous ne sommes pas écoutés et qu'il n'y a pas de pacte Républicain dans ce cas-là. C'est bien dommage.

MME MOUSSA : Je pense aussi au tractage sur les marchés forains. J'ai eu des remarques de la part des forains et de clients qui, n'ayant pas voulu prendre de tracts à l'entrée du marché, ont été suivis dans les allées du marché par le même groupe. Ils en ont parlé aux forains qui eux, ont déclaré qu'ils en avaient assez.

MME LATHUILLIÈRE : Vous avez tout à fait raison mais j'ai été surprise, la semaine dernière, de voir monsieur CHARMOT au milieu des étals en train de converser avec des Fidésiens.

MME MOUSSA : Déambuler à l'intérieur d'un marché, c'est une chose mais donner des tracts à des personnes qui sont bloquées dans une file d'attente, c'est totalement différent.

MME LE MAIRE : Nous avons vu d'autres candidats déambuler dans le marché mais sans faire de campagne électorale et nous n'avons rien dit parce qu'ils ont tout à fait le droit de le faire. Alors que devant les écoles, il n'y a qu'une seule personne et qu'un groupe qui le fait.

M. REPLUMAZ : micro éteint

MME LE MAIRE : micro éteint

M. SCHMIDT : Je fais suite à ce qu'a dit monsieur REPLUMAZ au sujet du chemin piétonnier de la résidence « Esprit Domaine ». Sur la forme, je conçois et je partage tout à fait la position de le faire acter en conseil municipal. Ce n'est pas parce qu'il y a eu des échanges en commission entre nous que ce dossier important ne doit pas faire l'objet de débats portés à la connaissance des Fidésiens – et c'est le procès-verbal du conseil municipal qui les informe.

Sur le fond, je suis persuadé qu'il y a eu une erreur dans ce dossier et maintenant on essaye de se raccrocher aux branches. Dont acte. J'espère que nous y arriverons.

Nous entendons actuellement parler d'un réseau de chaleur d'une centrale de production qui serait créé sur notre territoire. Je voudrais savoir ce qu'il en est et quelle est votre position à ce sujet ?

MME LE MAIRE : Tout à fait. Nous avons quelques représentants du quartier de Beaunant qui sont présents ce soir et qui m'ont sollicitée à ce sujet il y a quelque temps. L'année dernière nous avons reçu monsieur GUELPA-BONARO, vice-président à La Métropole de Lyon, pour discuter de l'ensemble des réseaux de chaleur sur La Métropole – cela s'est déroulé en même temps que le travail prévu et lancé sur le réseau de chaleur côté sud (Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, La Mulatière). Il nous a dit qu'il commençait une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur qui serait proche de Sainte-Foy-lès-Lyon, Francheville, Tassin, Lyon 5^e et 9^e et qu'il pourrait s'étendre encore sur Craponne et La Tour de Salvagny. Je rappelle que La Métropole de Lyon est couverte, aux 4 points cardinaux, par des réseaux de chaleur – celui de Caluire étant bientôt terminé, il y en a un à Écully et vers Gerland. Plus tard, lorsque monsieur GUELPA-BONARO revient vers nous, nous en sommes aux études de faisabilité de ce projet. Le 24 juin 2024 une délibération est passée en Conseil métropolitain pour voter sur le principe de désignation d'un délégataire qui travaillera sur ce réseau de chaleur urbain sur cette zone. Je précise bien que nous n'avons pas voté un réseau de chaleur urbain avec des emplacements définis et des villes desservies. Nous sommes ici sur l'appel d'offres concernant ce délégataire. Les candidats devront travailler sur la pertinence d'un réseau de chaleur urbain sur l'ensemble du territoire géographique dont je parlais tout à l'heure. La Métropole de Lyon peut avoir cette volonté mais elle peut ne pas être pertinente. Tout le travail des candidats délégataires consistera à regarder la pertinence, la rentabilité d'un tel projet. Tout ce qui nous est proposé n'est pas figé puisque de fait, le délégataire devra observer ce qui est le plus intéressant, soit le réaliser tel que le souhaite La Métropole de Lyon, soit le réduire ou l'augmenter. Il devra étudier si le terrain concerné conviendra, d'autres terrains ayant été proposés.

Je vous donne ma position concernant ce projet. Il est vrai que le renchérissement du coût de l'énergie suppose que nous étudions d'autres solutions. Cela fait deux ans que les prix de l'énergie explosent et nous nous sommes tous demandés, y compris notre Ville, s'il n'était pas possible d'imaginer des solutions de chauffage un peu plus économiques. C'est une collectivité qui a la compétence d'un réseau de chaleur urbain et une ville comme la nôtre peut être très intéressée notamment pour nos bâtiments publics - nous l'avons déjà fait et d'ailleurs nous voulons installer de la géothermie sur le nouveau pôle sportif.

Dès l'an dernier, lorsque monsieur GUELPA-BONARO est entré dans le détail et lors de notre réunion en visio en préparation du Conseil métropolitain, j'ai commencé à évoquer mes inquiétudes. En effet, il y avait des éléments sur lesquels j'étais défavorable. Que l'on réfléchisse à des solutions économiques pour les habitants, c'est très bien – sachant qu'il y a tout de même des réseaux de chaleur aux quatre coins de La Métropole de Lyon. Mais lorsqu'on a commencé à travailler sur ce projet, j'ai émis des réserves, et même mon désaccord sur certains points. J'ai tout de suite alerté sur le choix du terrain situé près de zones résidentielle et pavillonnaire. Cette chaufferie sera démesurée parce qu'à ce jour le réseau est de 80 km – à moins que le délégataire la réduise - j'ai donc rapidement mis un veto sur cette volonté métropolitaine en constatant sa dimension. Il s'agit de l'alimenter régulièrement et il nous a été expliqué qu'il y aurait un certain nombre de camions qui se rendrait sur le terrain choisi, situé sur le plateau de Taffignon, côté Francheville, tout à fait mitoyen de la déchetterie, de l'aire d'accueil des gens du voyage et du stade. Du côté de Sainte-Foy-lès-Lyon, j'ai prévenu que ces camions ne passeraient pas avec une zone pavillonnaire et une zone résidentielle – ne serait-ce que pour la proximité, c'est impossible. Il m'a été répondu que l'endroit serait végétalisé, etc. Mais nous sommes ici, sur quelque chose de complètement démesuré. On nous annonce donc un grand nombre de camions, à la journée puisque plus le réseau de chaleur est important plus il faut l'alimenter. J'ai aussitôt refusé en disant qu'il était impossible que la route de La Libération, les esses, le rond-point du Devais puissent accueillir des camions d'un tonnage important pour se rendre sur le site de la chaufferie. Je n'y connais pas grand-chose mais j'ai alerté également sur le fait que cette chaufferie me semblait très éloignée des usagers – je rappelle que la rentabilité des réseaux de chaleur est de raccorder le plus possible, notamment les bâtiments collectifs et les bâtiments publics. J'ai expliqué qu'à cet endroit il n'y avait pas de bâtiments collectifs, ce qui risquait de créer des réseaux encore plus importants.

J'ai dit à monsieur GUELPA-BONARO que j'avais des doutes sur ce projet et que j'étais défavorable notamment à la circulation des camions. Nous avons également discuté de la pollution

de l'air, entre autres – d'ailleurs d'autres que moi en ont parlé à La Métropole, notamment monsieur BARBIER avec qui j'avais également abordé le sujet.

J'ai également argumenté avec le fait qu'aujourd'hui, nos bâtiments publics sont de plus en plus performants. En effet pour tous les bâtiments de la Ville ainsi que pour les nouveaux, nous investissons déjà dans des solutions performantes et économiques. Il y a des bâtiments publics que nous ne raccorderons pas, de toute manière. J'ai expliqué que la Ville n'avait pas intérêt à raccorder ces bâtiments puisqu'ils sont déjà performants avec des systèmes de chauffage qui le sont également. L'EHPAD du centre hospitalier de Sainte-Foy-lès-Lyon est neuf et a déjà investi dans l'isolation thermique, l'hôpital a été rénové il y a peu de temps avec l'installation de panneaux photovoltaïques qui a été votée récemment - sans compter toutes les copropriétés de la commune qui actuellement s'équipent, isolent et modifient aussi leurs équipements de chaufferie.

Voilà ma position actuellement. Je pense que ce réseau de chaleur urbain est surdimensionné, le terrain, choisi pour l'instant, ne me semble pas être le lieu approprié, ne serait-ce que pour son accessibilité et sa situation à côté de zones résidentielles. J'ai fait part de mes réserves, de mes inquiétudes et de mes désaccords.

Les choses ne font que commencer et la désignation du délégataire n'interviendra que fin 2025. On a parlé du quartier de Beaunant parce que cette chaufferie serait située pas très loin mais il faut bien penser que le réseau traverserait tout Sainte-Foy-lès-Lyon. Encore une fois, j'alerte sur la distance entre la chaufferie et les points de raccordement notamment pour le centre-bourg. À ce sujet, nous avons fait savoir que les voies de circulation du centre n'étaient pas équipées et que c'était un lieu déjà rempli de réseaux.

Voilà tout ce qui a été exposé au Conseil métropolitain – étant bien entendu que je ne peux pas remettre en question la volonté de La Métropole de Lyon d'étudier de nouvelles solutions – je ne mets pas cela en cause. Mais il me semble avoir le droit d'affirmer ma désapprobation, mes inquiétudes et mes réserves lorsque c'est justifié.

Nous devons avancer sur ce dossier parce qu'il se peut très bien qu'un autre terrain plus pertinent soit convoité. Mais une fois l'étude effectuée et avant de remettre leur offre, il se peut aussi que les candidats considèrent que la rentabilité n'est pas là et qu'ils modifient ce réseau de chaleur sans que cela nous impacte.

Je reste à votre disposition et nous avons convenu de nous rencontrer dans peu de temps pour en débattre encore.

M. SCHMIDT : Je vous remercie pour ce suivi très attentif, ce qui est essentiel.

MME LE MAIRE : Ce n'est pas un projet ville, ce n'est pas de ma compétence. Mais dès l'année dernière, j'avais dit à monsieur GUELPA-BONARO que La Métropole de Lyon avait déjà fait de grosses erreurs sur notre commune. Je pense qu'ils continuent sur cette lancée et surtout sans informer les gens concernés. Je leur ai demandé de concerter les habitants mais pas individuellement – sinon, cela revient à diviser pour mieux régner. Nous leur avons demandé de rencontrer les habitants et je l'ai dit à nouveau au mois de juin. Je les ai prévenus en leur disant de faire attention avec ce projet. Je leur ai dit qu'ils allaient vers une désapprobation s'ils n'informaient pas. Le jour du Conseil métropolitain, monsieur GUELPA-BONARO a reconnu que je les avais prévenus de cela.

MME LATHUILLIÈRE : On peut refuser un projet, on en a le droit. Mais est-ce que l'on peut aussi être proactifs et, en intercommunalités, réfléchir à d'autres propositions ? Parce que vous avez très bien mis en avant le bénéfice pour nos concitoyens de payer l'énergie moins chère.

Concernant les émissions de ces centrales qui sont filtrées mais ne sont tout de même pas négligeables, je pense qu'il faut mettre cela en regard de toutes les émissions que l'on supprime. Quand on permet à des milliers de foyers de se chauffer autrement, il n'y a plus d'émissions de CO2 comme il y en a avec du fuel ou du gaz – il ne faut pas oublier de mettre cela en parallèle.

MME LE MAIRE : Je suis tout à fait d'accord. Je demanderai au vice-président, monsieur GUELPA-BONARO de venir à la rencontre des habitants, il suffit d'organiser une réunion publique. Je ne parle pas de vous, madame LATHUILIÈRE, madame MIHOUBI et monsieur REPLUMAZ, pas du tout – mais à force de nous faire la morale sur la planète, sur le fait que nous ne serions pas vertueux, de remettre en question tout ce que nous disons, à force de nous dire qu'il y a des choses plus importantes que nous, on oublie aussi ce qui fait notre qualité de vie quotidienne. Ce qui fait la qualité de vie dans une ville comme la nôtre, ce sont des choses à taille réelle. Ce n'est pas 20 camions par jour qui font des allers-retours, etc. Ce n'est pas cela la qualité de vie. On ne peut pas tout accepter sous prétexte qu'il faut être vertueux, responsable et qu'il y a des choses qui nous dépassent. Eh bien, ce n'est pas ma façon de voir. J'ai clairement exposé tout cela à La Métropole de Lyon et je leur ai bien signalé qu'il y a des points de vigilance, des points de désapprobation. À la rentrée, je demande au vice-président de venir à Sainte-Foy-lès-Lyon pour rencontrer les habitants – vous pourrez lui poser toutes les questions que vous souhaitez car je ne porte pas ce projet. Je ne souhaite pas le porter car ce n'est pas le moment, nous n'en sommes qu'au principe de désignation et aujourd'hui nous avons encore tous beaucoup de questions à poser.

M. REPLUMAZ : Je pense que ce débat est très prématuré. En fait sur un réseau de chaleur, il y a des déperditions énormes surtout si l'on parle de 80 km – ce qui me semble un peu exagéré. Cela veut dire que le délégataire de service public va très vite s'apercevoir que le projet, tel qu'il est proposé, est un peu aberrant. Il y a donc d'autres solutions et cela passe par des micro-chaufferies avec un kilométrage maximum. Il y a beaucoup d'autres solutions. Je pense que l'on est en train de monter cette affaire en épingle alors qu'en fait, nous n'en sommes qu'au début. Et ce sera au délégataire de faire tout ce qu'il faut, en termes d'enquêtes, de réunions publiques préalables, afin de récolter les avis des Fidésiens et des habitants du secteur pour arriver à quelque chose correspondant à la réponse et au besoin.

MME LE MAIRE : Monsieur REPLUMAZ, vous avez entendu ce que j'ai dit. Je le dis à nouveau, je n'ai pas à porter ce genre de projet. Nous sommes bien d'accord. Lorsqu'on présente une délibération au Conseil métropolitain, que la presse de l'agglomération (Lyon Capitale, Lyon Mag, etc.) s'en fait l'écho, que les habitants apprennent par cette voie qu'il va y avoir ce type de projet sur un terrain à côté de chez eux - avec l'ampleur qu'on lui donne parce que c'est le réseau le plus gros de France – on doit accepter que les habitants veuillent le débat. Je ne suis pas d'accord lorsque vous dites qu'on monte en épingle ce sujet. Je pense au contraire, que les habitants de Beaunant se sont bien comportés. Bien entendu, les réseaux sociaux anonymement ont reporté le problème sur le maire mais je sais qu'ici, on ne m'en tient pas rigueur. J'avais averti que cela allait faire débat à Sainte-Foy-lès-Lyon, encore une fois.

M. REPLUMAZ : Il y a eu des événements à la fois sur une dissolution d'assemblée, un conseil métropolitain qui s'est déroulé à une date entre des élections, il y a donc pas mal d'éléments qui font que cette affaire est montée en épingle. Je suis désolé de vous le dire mais c'est devenu une affaire politique. Aujourd'hui nous sommes sur une délégation de service public, nous déterminons un délégataire qui permettra de mener toutes les études avec tout ce que cela comporte (enquêtes publiques, études...) pour savoir si ce réseau est viable ou ne l'est pas. C'est tout.

MME LE MAIRE : Mais c'est exactement mon discours. Pour ce qui est de la récupération politique, je n'en sais rien puisque je ne m'en suis pas fait l'écho et les habitants de Beaunant m'ont simplement sollicitée – ce qui est normal et c'est normal que je les rencontre aujourd'hui parce qu'ils me sollicitent officiellement. C'est normal aussi que le maire n'ait pas à porter un projet qui n'est pas le sien. En ce qui concerne la temporalité, l'année dernière, j'ai bien dit au vice-président qu'il ne pourrait pas passer ce projet sans rencontrer les habitants.

M. CAUCHE : J'aborde un sujet plus gai. Vous savez que le 13 juillet, traditionnellement, nous organisons notre feu d'artifice ainsi qu'une grande fête qui rassemble environ 2 000 personnes. Je vous invite donc tous à nous rejoindre ce soir-là pour un moment festif, de communauté et de rassemblement.

MME LATHUILLIÈRE : Pourrions-nous avoir les dates des prochaines séances de conseil municipal et des commissions ? Nous avons besoin de poser des dates cet automne et nous aimerions les avoir rapidement. Merci.

MME LE MAIRE : Nous vous les donnerons demain après-midi.
Puisqu'il n'y a pas d'autres questions de la part des conseillers, la séance est donc levée à 20H35.

N°	Date	Objet	Commentaire
42	29/05/24	Travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école Paul Fabre – lot n° 2 « Gros œuvre » - Signature	Titulaire : BADOUT Travaux de gros œuvre pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité de l'école Paul Fabre Montant : 110 259,68 € TTC
43	29/05/24	Travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école Paul Fabre – lot n° 5 « Serrurerie métallerie » - Signature	Titulaire : MARTIN G Travaux de serrurerie et métallerie pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité de l'école Paul Fabre Montant : 50 193,85 € TTC
44	29/05/24	Travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école Paul Fabre – lot n° 10 « Plomberie chauffage ventilation »- Signature	Titulaire : PHEBUS Travaux de plomberie, chauffage, ventilation pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité de l'école Paul Fabre Montant : 220 800 € TTC
45	29/05/24	Travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école Paul Fabre – lot n° 11 « Électricité – courant fort »- Signature	Titulaire : SDA ENERGY Travaux d'électricité (courant fort) pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité de l'école Paul Fabre Montant : 27 807,78 € TTC
46	30/05/24	Clos cardinal – lot n°2 : aménagements paysagers et mobiliers – avenant n°1	Titulaire : Green Style (69 310) Objet : modification du mobilier et prolongation du délai de confortement pour les arbres et arbustes. Montant : 17 876,40 € HT soit + 3,84 %
47	30/05/24	AMO pour la passation du marché de fourniture de combustible et d'exploitation des installations de chauffage et climatisation, et d'eau chaude sanitaire de l'ensemble des bâtiments municipaux – avenant n°1	Titulaire avant transfert : BET HUGUET (69970) Titulaire après transfert : EXOPEN (69970) Objet : transfert suite à la transmission d'actifs Sans impact sur le prix
48	12/06/24	Travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école Paul Fabre – lot n° 1 « Désamiantage »- Signature	Titulaire : Lyon désamiantage environnement (69330) Travaux de désamiantage pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité de l'école Paul Fabre Montant : 17 393,62 € TTC
49	12/06/24	Travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école Paul Fabre – lot n° 3 « Menuiseries extérieures / intérieures »- Signature	Titulaire : Lenoir Metallerie (69100) Travaux de menuiseries extérieures/intérieures pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité de l'école Paul Fabre Montant : 205 200 € TTC
50	12/06/24	Travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école Paul Fabre – lot n° 4 « Isolation thermique par l'extérieur »- Signature	Titulaire : Chanel (69200) Travaux d'isolation thermique par l'extérieur pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité de l'école Paul Fabre Montant : 476 199,44 € TTC

51	12/06/24	Travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école Paul Fabre – lot n° 7 « Revêtement sols souples »- Signature	Titulaire : STORIA (69005) Travaux de plomberie, chauffage, ventilation pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité de l'école Paul Fabre Montant : 9 688,02 € TTC
52	27/06/24	Travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école Paul Fabre – lot n° 8 «Isolation des combles»- Signature	Titulaire : SAPI (01 390) Travaux d'isolation des combles pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité de l'école Paul Fabre Montant : 21 000 € TTC
53	27/06/24	Travaux de rénovation thermique et d'accessibilité de l'école Paul Fabre – lot n°9 « Ascenseurs »- Signature	Titulaire : CFA Division de NSA (69 530) Travaux d'ascenseurs pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité de l'école Paul Fabre Montant : 27 000 € TTC
54	27/06/24	Travaux de rénovation thermique de l'école Grange Bruyère – lot n°1 « isolation par l'extérieur »	Titulaire : SITRHA (69 200) Travaux de rénovation thermique de l'école Grange Bruyère Montant : 89 731,78€ TTC
55	27/06/24	Travaux de rénovation thermique de l'école Grange Bruyère – lot n°2 « isolation des combles »	Titulaire : SAPI (69 730) Travaux de rénovation thermique de l'école Grange Bruyère Montant : 15 303,56€ TTC
56	27/06/24	Travaux de rénovation thermique de l'école Grange Bruyère – lot n°3 « enseignes »	Titulaire : SIEL (43 410) Travaux de rénovation thermique de l'école Grange Bruyère Montant : 4 036,80€ TTC
57	27/06/24	Travaux de rénovation thermique de l'école Grange Bruyère – lot n°4 « ventilation double flux »	Titulaire : RABY (69 270) Travaux de rénovation thermique de l'école Grange Bruyère Montant : 69 868,66€ TTC
58	27/06/24	Détection et géo-référencement des réseaux souterrains	Titulaire : DETECT RESEAUX 69 Objet : Accord-cadre à bons de commande pour la détection et géo-référencement des réseaux souterrains Montant maximum annuel : 50 000 € HT